



Association de communes Mobul
Rue du Château d'En-Bas 33
Case postale
1630 Bulle

026 919 18 56
info@mobul.ch
www.mobul.ch

Communiqué de presse
Bulle, le 9 octobre 2024

Mise en consultation publique du projet d'agglomération PA5

Du 11 octobre au 10 décembre 2024, Mobul met en consultation publique son projet d'agglomération de la 5^e génération (PA5). Son périmètre intègre désormais neuf communes, Broc, Echarlens, Gruyères et Marsens ayant rejoint Mobul au début de l'année 2024. Ces nouvelles communes pourront, pour la première fois, bénéficier d'un cofinancement fédéral pour les mesures de mobilité. L'agglomération bulloise prévoit déposer ce PA5 à Berne au mois de juin 2025. Le projet sera présenté à la population lors d'une séance d'information publique qui se tiendra à la Maison du Gruyère à Pringy le 7 novembre 2024 à 19h00.

Le projet d'agglomération de la 5^e génération sera le quatrième déposé à Berne par Mobul, après ceux de 2007 (PA1), 2016 (PA3) et 2021 (PA4). Les trois projets précédents ont permis d'obtenir plus de 38 millions de francs de subventions fédérales. C'est à nouveau un projet ambitieux, comprenant plus de 130 mesures dont 45 mesures infrastructurelles de priorité A (à réaliser entre 2028 et 2032), que l'agglomération met en consultation publique à partir du 11 octobre 2024.

Ces différentes mesures doivent permettre à l'agglomération d'apporter des réponses par rapport aux principales préoccupations actuelles et d'atteindre les objectifs suivants :

- S'adapter aux changements climatiques
- Améliorer la qualité des espaces publics
- Construire vers l'intérieur de manière dense, mixte et qualitative
- Garantir les conditions d'accueil en emplois industriels
- Renforcer la mise en réseau des polarités par les transports publics
- Intensifier la mobilité piétonne au sein des secteurs urbains
- Rendre la mobilité cyclable intuitive et sûre
- Instaurer une approche multimodale de la sécurité routière
- Maîtriser l'accessibilité du trafic individuel motorisé
- Poursuivre la planification dans la continuité des générations précédentes

La vision d'ensemble (cf. annexe 1)

L'urbanisation est caractérisée par un développement multipolaire. La planification est coordonnée entre ces différents pôles et la mixité fonctionnelle est partout encouragée. La qualité et la durabilité des aménagements publics sont la règle. Le réseau de transports publics est développé afin de desservir de manière adaptée les différents secteurs de l'agglomération. Un réseau cyclable sûr, efficace et dense relie les neuf communes et irrigue l'intégralité du territoire urbanisé. Les transports publics et la mobilité douce sont priorités où leur efficacité est démontrée.

Les deux principaux volets d'action du PA5

1. Le développement du réseau de transports publics (cf. annexe 2)
 - Quatre lignes de bus diamétrales desservant l'intégralité des communes en complément du réseau ferroviaire
 - Une desserte efficace des principaux pôles de développement
 - Un réseau entièrement électrifié (bus électriques à batteries)
 - Une cadence de 15 minutes sur chacune des quatre lignes

- Une desserte du territoire très nettement améliorée (92% de la population et 97% des emplois)
2. Un réseau cyclable dense et hiérarchisé (cf. annexe 3)
- Dix axes structurants
 - Des voies de mobilité douce en site propre reliant les principaux pôles de l'agglomération
 - Un réseau sûr, efficace et dense, assurant une desserte fine du territoire
 - Un réseau coordonné avec le réseau touristique et de loisirs
 - Des infrastructures de stationnement protégé partout sur le territoire de l'agglomération

Les mesures du PA5 en quelques chiffres (cf. annexe 4)

Un total de 134 mesures dont :

- 7 mesures de planification supérieure
- 20 mesures paysage
- 31 mesures d'urbanisation
- 6 mesures de gestion de la mobilité
- 70 mesures infrastructurelles de mobilité

Les mesures infrastructurelles de mobilité par catégorie :

- 6 mesures de gestion du trafic
- 25 mesures de valorisation et sécurisation de l'espace routier
- 8 mesures liées aux interfaces ou aux transports publics
- 29 mesures de mobilité douce
- 2 mesures liées à la mobilité individuelle électrique

Les mesures infrastructurelles de mobilité par priorité :

- 45 mesures infrastructurelles de mobilité de priorité A (2028-2032)
- 16 mesures infrastructurelles de mobilité de priorité B (2032-2036)
- 9 mesures infrastructurelles de mobilité de priorité C (2036-2040)

Les mesures de priorité A par communes :

- 12 mesures infrastructurelles A sur la commune de Bulle (*)
- 20 mesures infrastructurelles A dans les 4 autres communes « historiques » (*)
- 24 mesures infrastructurelles A dans les 4 nouvelles communes (*)

Depuis la création de l'association de communes Mobul en 2006 et le dépôt de son premier projet d'agglomération (PA1) en 2007, l'agglomération bulloise a connu une évolution fulgurante. Elle comptait alors 22'400 habitants et 10'500 emplois contre près du double aujourd'hui (41'000 habitants et 23'500 emplois). Selon les prévisions des auteurs du projet, l'agglomération devrait même atteindre 58'000 habitants et 35'000 emplois en 2040, année de référence pour l'élaboration de ce PA5.

(*) Certaines mesures concernent plusieurs communes

Renseignements

Marie-France Roth Pasquier, Présidente du Comité de direction de Mobul, T 079 346 00 36